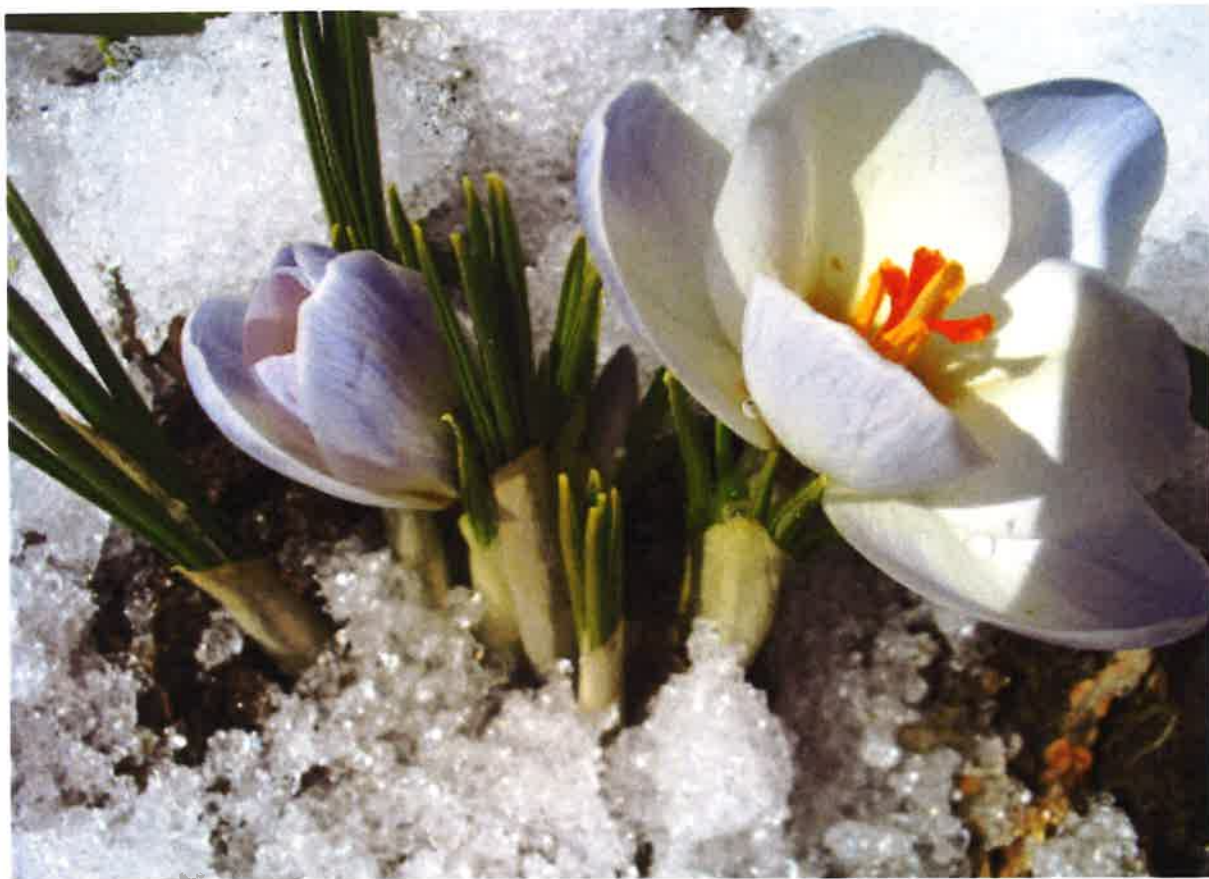


MINI-JOURNAL DU LAC



ÉDITION MARS 2020



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2019
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Budget	Réalisation	% du budget
Revenus			
Taxes	367 360 \$	377 294 \$	103%
Paiements tenant lieu de taxes	1 806 \$	1 806 \$	100%
Autres revenus de sources locales	142 000 \$	209 851 \$	148%
Transferts	298 826 \$	321 271 \$	108%
Total des revenus:	809 992 \$	910 222 \$	112%
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	184 500 \$	182 047 \$	99%
Sécurité publique	55 357 \$	58 825 \$	106%
Transport	302 412 \$	346 799 \$	115%
Hygiène du milieu	49 033 \$	50 351 \$	103%
Aménagement, urbanisme et développement	34 319 \$	42 489 \$	124%
Loisirs et culture	90 953 \$	80 733 \$	89%
Frais de financement	4 500 \$	13 441 \$	299%
Total partiel :	721 074 \$	774 685 \$	107%
Autres activités financières			
Autres transferts aux activités d'investissement	88 918 \$	144 548 \$	163%
	88 918 \$	144 548 \$	163%
Total des dépenses :	809 992 \$	919 233 \$	113%


**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE
À DES FINS FISCALES**

(9 011 \$)

Présenté le 2 mars 2020

Publié le 3 mars 2020


Maryline Pronovost, Secrétaire-trésorière



Le Club des 50 ans et +
vous invite à leur
Bingo Jambon et Chocolat
Dimanche, le 22 mars
à 14 heures
Bienvenue à tous !!



Le Mot vert du mois – « La consigne et le bac bleu » - Mars 2020

Bonjour à toutes et tous,

En début d'année, le gouvernement du Québec a fait deux annonces majeures en moins de deux semaines concernant le monde du recyclage : L'élargissement de la consigne et la réforme du système de collecte sélective, soit le bac bleu.

C'est fait, le gouvernement élargira la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 ML à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal, passant des bouteilles en verre de vin d'abord puis aux contenants multicouches de lait et de jus dans un second temps. Les industries responsables de ces contenants ont 1 an pour déposer un plan et la nouvelle consigne entrera en vigueur à l'automne 2022. Il reste de nombreuses questions : Où seront les points de dépôt et seront-ils facilement accessibles? Est-ce que le recyclage se fera à proximité dans nos régions ou dans les grands centres, ce qui augmentera le transport et les gaz à effet de serre? Est-ce que les pénalités prévues pour l'industrie en cas de non-atteinte des objectifs de récupération seront assez dissuasives pour forcer un système qui fonctionne?

Ensuite, le gouvernement a annoncé que les industries génératrices de matières recyclables seront responsables du tri et conditionnement de leurs produits dès 2022 avec une transition qui se terminera en 2025. Présentement, ce sont les municipalités qui paient pour le traitement, mais elles reçoivent une compensation qui couvre environ 90% des coûts. L'idée de cette réforme est qu'une industrie aura alors l'incitatif à mettre sur le marché un produit facile à recycler car elle sera responsable de sa finalité. Encore une fois plusieurs questions se posent : Est-ce qu'on a l'assurance qu'on gardera un tri des matières en région et que ça ne sera pas centralisé? Comment s'intégrera cette réforme avec la nouvelle modernisation de la consigne? Est-ce que l'industrie, qui refilera la facture aux consommateurs, paiera pour un double système de traitement pour les produits consignés? Est-ce que des efforts seront demandés à l'industrie pour travailler sur des solutions plus efficaces telles que la réduction à la source et la réutilisation?

Bref, de belles annonces, mais il reste encore beaucoup de détails à connaître avant d'être en mesure de dire si c'est une bonne chose pour notre région. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Tél. : 418-629-2053, poste 1138



Association récréo-
touristique
d'économie locale

Avis public

Par la présente, vous êtes invité(e) à l'Assemblée générale annuelle de L'association récréo-touristique d'économie locale (A.R.T.E.L.) de Lac-Humqui qui se tiendra à la salle multifonctionnelle

Mercredi, le 25 mars 2020 à 19 heures

Des sièges seront en élection
et il y a de la place pour toi !

Un bilan de l'année 2019, le plan d'action de 2020
seront présentés ainsi que les états financiers.

Assemblée générale
annuelle





PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée que le règlement 01-2020 intitulé « Règlement d'emprunt pour les travaux de voirie sur la Route 195 » est entré en vigueur le 2 mars 2020.

Avis est donné par la soussignée que le règlement 02-2020 intitulé « Règlement d'emprunt pour les travaux de voirie sur la Route des Étangs » est entré en vigueur le 2 mars 2020.

Avis est donné par la soussignée que le règlement 03-2020 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils » est entré en vigueur le 2 mars 2020.

Avis est donné par la soussignée que le règlement 04-2020 intitulé « Règlement concernant la limite de vitesse sur le chemin Tour-du-Lac » est entré en vigueur le 2 mars 2020.

Toutes personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peut se rendre au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou sur le site www.lachumqui.com

Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ce 3^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt (2020).

Mélanie Santerre
Secrétaire-trésorière adjointe



Horaire des messes pour Pâques

Célébration du pardon : le 22 mars à **Lac-Humqui**, 9 hres

Dimanche des rameaux : le 5 avril à **Lac-Humqui**, 9 hres

Jeudi saint : le 9 avril à **St-Léon**, 16 hres

Vendredi saint : le 10 avril à **Amqui**, 15 hres

Veillée Pascale : le 11 avril à **Amqui**, 19 hres

Dimanche de Pâques : le 12 avril à **Lac-Humqui**, 9 hres



*****Déjeuner familial*****

Dimanche le 29 mars de 8h à 12h,

à la salle multifonctionnelle,

Au profit des jeunes qui seront confirmés

le **samedi 13 juin 2020**.

L'argent ramassé servira pour les activités,

ainsi qu'au transport d'autobus

durant leur séjour au **Village Des Sources** à Ste Blandine.

Nous vous invitons à venir encourager nos jeunes.

Bienvenue à tous!!

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION

Avant d'investir du temps et de l'argent dans des travaux de rénovation, il importe de consulter le service d'urbanisme de votre municipalité afin de vous informer sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation ou non pour réaliser vos travaux.



Que ce soit pour modifier un escalier, remplacer des revêtements de plancher, des armoires de cuisine ou les appareils sanitaires de la salle de bain ou encore remplacer votre revêtement extérieur et vos fenêtres, certaines normes réglementaires à respecter peuvent s'appliquer.

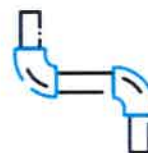
Certains types de travaux nécessitent le dépôt de documents qui sont nécessaires à l'obtention de votre certificat. Lors de votre demande, assurez-vous d'avoir en main tous les documents requis afin de réduire le délai d'obtention.

SACHEZ QU'UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE TRAVAUX DE RÉNOVATION EST DISPONIBLE À VOTRE BUREAU MUNICIPAL.

Le formulaire permet dans certains cas, de réduire le temps d'obtention du permis en plus d'indiquer clairement la méthode afin d'acheminer une demande complète à votre inspecteur en bâtiment et environnement.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre inspecteur en bâtiment et environnement, c'est avec plaisir qu'ils répondront à vos questions.

Un message de votre municipalité



MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Concours Photo



100
LAC-HUMQUI 2020

"La plus belle photo du Lac-Humqui"

JUGE : CLARENCE TURCOTTE



Parmi les activités pour le Centenaire ,
il y aura un concours de photos.
Vous pouvez envoyer vos photos au
lachumqui@mrcmatapedia.quebec
ou en personne au bureau municipal .



Nouvelles municipales



Le 28 mars prochain, la Municipalité de Lac-Humqui offre l'accès aux pentes et à la glissade gratuitement au Parc régional Val-d'Irène pour ses résidents.

Pour profiter de cette offre, vous devez présenter une preuve de résidence directement au Parc régional de Val-D'Irène.

Avis de recherche

Offres d'emploi

Le conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est à la recherche d'un **travailleur municipal** pour l'entretien des chemins, des parcs et la maintenance des bâtiments municipaux.



La municipalité recherche également un **concierge** pour le ménage de ses locaux, à raison de quelques heures par semaine.

